

Montreuil, le 12 mars 2014

PAMA : Le vélo, oui... mais la moto aussi !

Favoriser l'usage de la bicyclette et la marche à pied, tel est l'objectif du Plan d'Action pour les Mobilités Actives. La FFMC, favorable à la cohabitation de tous les usagers, rappelle que le deux-roues motorisé (2RM) est aussi une alternative aux embouteillages automobiles et aux transports en commun saturés.

Le 5 mars, Frédéric Cuvillier a présenté le Plan d'Action pour les Mobilités Actives (PAMA) censé favoriser l'usage du vélo et de la marche à pied¹. Parmi les mesures prévues, renforcer la répression du stationnement des véhicules sur les trottoirs et permettre aux élus locaux d'étendre la limitation à 30 km/h sur la totalité des communes dont ils ont la charge.

Favorable au maintien de la vitesse à 50 km/h sur les grands axes urbains et aux « zones 30 » clairement identifiées là où cela s'impose, la FFMC s'inquiète de la surenchère réglementaire contenue dans ce « PAMA » qui va complexifier encore davantage les interactions entre les usagers de l'espace public, et réduire de fait la mobilité des usagers motorisés.

La requalification en « stationnement très gênant » du stationnement sur trottoir portant l'amende de 2ème classe (35 €) à une amende de 4ème classe (135€) pose également un souci aux deux roues motorisés face au manque criant d'emplacements de stationnement dédiés en ville et souvent verbalisés pour des stationnements pourtant non gênants sur trottoir.

La FFMC approuve toutefois la proposition du PAMA de créer des places de stationnement deux-roues aux abords des carrefours visant à favoriser la visibilité entre véhicules aux intersections.

La FFMC rappelle que l'usage du 2RM ne doit pas être envisagé comme un « problème », mais comme une partie des solutions pour améliorer la mobilité de tous.

Contacts presse :

Nathanaël Gagnaire : 06 83 91 65 27

Eric Thiollier, délégué général : 01 48 18 12 15

Marc Bertrand, chargé de mission sécurité routière : 01 48 18 12 18

¹ http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DP_-_mobilites_actives_-_05-03-14.pdf